



**WALDBËLLEG**  
COMMUNE DE WALDBILLIG

## AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite à l'Administration de la gestion de l'eau par Monsieur Joé Glesener relative à la modification de l'autorisation EAU/AUT/19/1196 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la mise en conformité et de l'extension du site agricole à Waldbillig.

Waldbillig, le 13 juin 2023

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,